

DEPARTEMENT
DE
HAUTE CORSE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 25	Absents 9	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 28	Contre 0	Abstentions 1

Date de convocation : 21/07/2014

Date d'affichage :

OBJET :

**COMPLEXE SPORTIF
PERIODES ET HEURES D'OUVERTURE
DU BATIMENT**

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

L'an deux mil quatorze, et le vingt-huit du mois de juillet, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

Présents : MM. G. BRUN – FX. ACQUAVIVA – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY – I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY - JB. CECCALDI - S. DOMINICI – J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI –P. GUGLIELMACCI – P. JACQ – M. LUCIANI - FM. MARCHETTI - E. MUNIER - JM. NOBILI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – JP. PINELLI –J. ROBICHON – R. SANTELLI représenté par F. CROCE - A. SANTINI - JM. SEITE – F. SEVEON –.

Absent(s) : MM. MP. ANTONELLI - J. GUGLIELMACCI - J. LUCIANI - E. ORSINI – L. PINELLI – R. POIRON – MJ. SALVATORI – G. SELLIER- E. SUZZONI.

Absent(s) ayant donné procuration : MM. D. ANDREANI à L. ANDREANI - P. GUIDONI à FM. MARCHETTI– N.MARIANI à J. PAOLINI - P. SIMEONI à JM. SEITE.

Secrétaire : FM. MARCHETTI

Le Président propose à l'assemblée de définir les périodes et heures d'ouverture du complexe sportif.

Le complexe sportif est ouvert au public toute l'année selon les horaires ci-après définis, hormis les périodes de fermeture suivantes :

- La semaine de Noël jusqu'au nouvel an inclus
- Cinq semaines en été

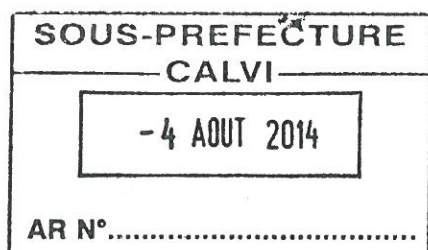
Pour 2014 – 2015, les périodes concernées sont les suivantes :

- Du mercredi 24 décembre 2014 au jeudi 1 janvier 2015 inclus
- Du dimanche 12 juillet 2015 au dimanche 16 août 2015 inclus

Les horaires hebdomadaires du complexe sont les suivants :

Du lundi au samedi de 09H à 22H et le dimanche en cas de compétition.

Les horaires hebdomadaires du public de la piscine sont les suivants :



JOURS	PISCINE
LUNDI	FERMETURE
MARDI	10H-14H et 17H-20H
MERCREDI	10H-12H et 14H-19H
JEUDI	10H-14H et 17H-20H
VENDREDI	10H-12H et 17H-20H
SAMEDI	10H-12H et 14H-19H
DIMANCHE	FERMETURE

Le Président propose au conseil communautaire d'adopter la périodicité et les horaires ci-dessus énoncés pour l'ouverture du complexe sportif tout en se réservant le droit d'apporter les modifications nécessaires soumettant celles-ci de nouveau à l'assemblée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte le planning d'ouverture du complexe sportif tel que présenté.

Fait et délibéré, le 28 juillet 2014

Pour copie conforme

Le Président

